

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES



Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 10 Novembre 2023

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), MM. BOUAISS Fouad, KINNOUS Chaïb, MOURABIT Adil, DE CASTRO SILVA Loïc, BEN AISSA Akim, EZKIYOUH Mohamed. Mme SPALACCI Sarah

Excusés : MM. MAKECHOUCHE Youssef, VAN MEEL Alan, ZEGHLI Mourad, BEN MALEM Abdellatif, Mme BADJI Sabah

Reçus : MM. BRICHARD Steve, VASSE Guillaume, BELHADRI Yanis, BELHADRI Boudia, ROUABHIA Amine, DGHOUGHY Hicham & Mme CARLE Olivia.

APPELS TELEPHONIQUES :

- Monsieur KRADCHI Rayane
- Monsieur RAHIH Adam
- Monsieur EL OUARYAGHLI Soufiane
- Monsieur BOUYIRI Adame

**EN RAISON DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER, LA
CDA A DECIDE DE REPORTER LE QUESTIONNAIRE
ARBITRES SENIORS AU 02 DECEMBRE 2023 9H00 AU
DISTRICT**

Prochaine CDA : Vendredi 17 novembre 2023 **18 h 00**

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

Lecture et approbation PV du 03 novembre 2023

- PV approuvé à l'unanimité

PROPOS RACISTES :

Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avions rappelé lors du stage de rentrée.

L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :

1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)

Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.

2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !

Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs.

Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.

3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave

Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

COURRIER :

- **AS PIOLENC**, Noté votre demande d'arbitre pour la rencontre séniors 2 du 12 novembre 2023 à 13h00, suite sera donnée dans la mesure du possible
- **Monsieur BAGHOU Tarik**, lu pris note de votre désir d'arrêter l'arbitrage à la fin de la saison, la CDA vous remercie pour les services rendus.
- **Monsieur KARA ALI Abess**, Lu votre courriel.
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, Lu votre courriel.
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Lu votre courriel, pris note.
- **Monsieur KRADCHI Rayane**, Nous avons reçu votre dossier de votre ancien district, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat afin établir votre licence, bienvenue au District Grand Vaucluse
- **Monsieur EL AISSAOUI Mohammed**, Reçu votre courriel concernant votre reprise de l'arbitrage, la CDA vous demande de vous rapprocher du secrétariat afin d'établir votre licence, vous n'avez pas besoin de repasser la FIA.
- **UNAF GRAND VAUCLUSE**, Reçu la convocation à l'AG de votre association et l'invitation à la soirée vin nouveau, la CDA vous remercie.
- **Monsieur ELIDRISSI Jamal**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur, approuvée à l'unanimité

- **Monsieur LOUNISSA Rafik**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur, approuvée à l'unanimité
- **Monsieur EL OUARYAGHLY Soufiane**, Reçu votre courriel, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais.

REFERENTS ARBITRES :

La CDA a reçu les candidatures suivantes :

- **ARBITRES D1 :** Monsieur OUARYAGHLY Soufian
- **ARBITRES D2 :** Monsieur M'HAYA Omar
- **ARBITRES D3 :** Monsieur EL AFOUI Abdelmajid
- **ARBITRES Asts :** Monsieur ZAIM Rachid

Ces candidatures étant les seules parvenues à la CDA, sont approuvées à l'unanimité.

REMISE ECUSSON ARBITRES :

Monsieur ROUABHIA Amine, félicitations



DISCIPLINE ARBITRES :

- **Monsieur XXXXX – Arbitre (Sénior Stagiaire)**
Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :
 - Le non-déplacement ou absence à une rencontre, sans justificatif médical ou professionnel valable et transmis sous 48 heures.
Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.
- En conséquence, la Commission des Arbitres décide :
 - Priver de désignation durant 3 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre sénior stagiaire.
- **Monsieur XXXXX – Arbitre (JAD)**
Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

- Le non-déplacement ou absence à une rencontre, sans justificatif médical ou professionnel valable et transmis sous 48 heures.
Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 3 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre JAD

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (Sénior D4)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

- Le non-déplacement ou absence à une rencontre, sans justificatif médical ou professionnel valable et transmis sous 48 heures.
Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 4 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre Sénior D4

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (JAD)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

- Le non-déplacement ou absence à une rencontre, sans justificatif médical ou professionnel valable et transmis sous 48 heures.
Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence, la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 3 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre JAD.

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (JADS)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

- Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 2 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre JADS

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (Sénior D3)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

- Un retard significatif sur une rencontre

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- De rappeler à l'ordre Monsieur XXXXX arbitre Sénior D3

Formation continue :

Une formation continue aura lieu le samedi 18 novembre de 8h00 à 12h00

Un google chrome a été envoyé afin de connaître le nombre de candidats présents.

Cette formation, ouverte à tous les arbitres, sera ludique elle portera sur les 70 questions d'où sera tiré le questionnaire du **02 décembre 2023**.

A ce jour, 36 réponses pour 18 inscrits, l'atelier sera animé par Monsieur Chaïb KINNOUS.

Programme Formation :

Rappel

- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
- Prochaine date (Samedis) : **18 au 25/11/ 2023 et 02/12**
- Date N° 2 : **Du 26 au 28 février 2024**

Test écrit.

La date du test écrit a été reportée au **02/12/2023 9h00 au district**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Retour Tables rondes :

Le comité directeur nous envoie un retour des tables rondes, la commission des arbitres prend note des différentes demandes et met en place :

- La désignation de 3 arbitres dans les catégories U18 et U19.
- Protocole d'avant-match : Certaines rencontres ont été choisies pour un test afin d'avoir une remontée d'informations qui permettra la mise en place d'un protocole d'avant match qui sera expérimenté en D1 et D2 séniors pour une période à déterminer.
- Un Google Forms sera adressé à tous les clubs du District Grand Vacluse pour la participation de leurs licenciés à une formation spécifique arbitres assistants bénévoles qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 au District Grand Vacluse à la suite de quoi la CDA remettra une attestation de formation aux participants.

Questions diverses :

- La date de rattrapage du test physique **jeunes** sera communiquée ultérieurement.
- Les arbitres séniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.

Le Président lève la séance à 21 :30

Réunion du Vendredi 03 Novembre 2023

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), MM. BOUAISS Fouad, KINNOUS Chaïb, MOURABIT Adil,

Excusés : MM. BEN AISSA Akim, MAKECHOUCHE Youssef, VAN MEEL Alan, ZEGHLI Mourad, BEN MALEM Abdellatif, DE CASTRO SILVA Loïc, EZKIYOUH Mohamed. Mmes BADJI Sabah, SPALACCI Sarah

Reçus : MM. GENDFOUD Mohamed, BOUCHENTOUF Mansour & Abdelali, DAHBI Sami, MARQUIER Gérard & ROUIRE Emile.

Prochaine CDA : Vendredi 10 Novembre 2023 **18 h 00**

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

Lecture et approbation PV du 27 Octobre 2023

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIER :

- **FC AUREILLOIS**, Noté votre demande d'arbitre et délégué pour la rencontre du 5 novembre 2023 D4, suite sera donnée dans la mesure du possible
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Noté votre demande d'arbitre pour la rencontre du 5 novembre 2023 D4, suite sera donnée dans la mesure du possible

REMISE ECUSSON ARBITRE :

MM. GENDFOUD Mohamed, BOUCHENTOUF Mansour, DAHBI Sami, félicitations messieurs.



DISCIPLINE ARBITRES :

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (Sénior D3)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

Un retard lors d'une rencontre.

Considérant que cet arbitre s'est présenté en retard sur une rencontre.

Considérant que cet arbitre s'est excusé lors de son audition.

En conséquence, la Commission des Arbitres décide :

- De rappeler à l'ordre Monsieur XXXXX arbitres sénior D3.

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (JAD)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

Le non-déplacement ou absence à une rencontre, sans justificatif médical ou professionnel valable et transmis sous 48 heures.

Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 3 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre JAD

➤ Monsieur XXXXX – Arbitre (JAD)

Manquement au règlement intérieur de la commission des arbitres par :

Indisponibilité communiquée le jour de la rencontre sans motif valable.

Non-participation au stage de rentrée sans motif valable.

En conséquence la Commission des Arbitres décide :

- Priver de désignation durant 2 Week-ends de Monsieur XXXXX arbitre JAD

Formation continue :

Une formation continue aura lieu le samedi 18 novembre de 8h00 à 12h00

Un google chrome a été envoyé afin de connaître le nombre de candidats présents.

Cette formation, ouverte à tous les arbitres, sera ludique elle portera sur les 70 questions d'où sera tiré le questionnaire du **02 décembre 2023**

A ce jour, 32 réponses pour 15 inscrits, l'atelier sera animé par Monsieur Chaïb Kinnous.

Programme Formation :

Rappel

- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
- Prochaine date (Samedis) : **18 au 25/11/2023 et 02/12**
- Date N° 2 : **Du 26 au 28 février 2024**

Test écrit.

La date du test écrit a été reportée au **02/12/2023 9h00 au district**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

Contrôles :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgation d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

- *La date de rattrapage du test physique **jeunes** sera communiquée ultérieurement.*
- *Les arbitres seniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.*

Le Président lève la séance à 21 :15